

DÉLIBÉRATION n° D2026 – 006

Nombre de Conseillers en exercice : 10

présents : 6

votants : 9

OBJET : Vote du CFU 2025 – Budget principal

L'an deux mil vingt-cinq, le **vendredi six mars**

Le Conseil Municipal de la Commune du Chalard, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mme HUCHET Annick, Maire.

Date de Convocation du Conseil Municipal : 02/03/2026

PRÉSENTS : Mme HUCHET Annick, Maire – Mme GUEIDAN Laurette, 1^{er} adjoint - M. EYMERY Frédéric, 2^e adjoint – M. JARRY Jean-Jacques – M. BEYLIER Jean-Louis - Mme DUPUY Fabiola

EXCUSÉS : Mme KOERTS Marjorie (procuration à Mme Gueidan) - M. BONNAUD Guillaume (procuration à M. Eymery) - M. GYURITS Alexandre (procuration à M. Beylier) - Mme GAUTIER-PEIXINHO Rosine.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Laurette GUEIDAN

Conformément à l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire quitte la salle au moment du vote du compte financier unique de la commune pour l'exercice 2025.

Madame Laurette GUEIDAN, 1^{ère} adjointe au Maire, prend la présidence de l'assemblée.

Le compte financier unique de la commune est présenté à l'assemblée se résume, dans ses grandes masses, de la manière suivante :



I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	226 559,89	367 127,12	593 687,01
	Recettes réalisées (1)	B	91 742,84	344 413,48	436 156,32
	Restes à réaliser	C	36 908,00	0,00	36 908,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	228 904,49	437 618,79	666 523,28
	Dépenses réalisées (1)	E	95 116,57	329 527,05	424 643,62
	Restes à réaliser	F	68 950,00	0,00	68 950,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-3 373,73	14 886,43	11 512,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 344,60	70 491,67	72 836,27
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 029,13	85 378,10	84 348,97
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-32 042,00	0,00	-32 042,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-33 071,13	85 378,10	52 306,97

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2025 du budget principal.

Secrétaire de séance
Laurette GUEIDAN

Le Maire,
Annick HUCHET



Certifiée exécutoire, compte tenu de sa transmission en Préfecture le 10 MARS 2026
et de sa publication le 10 MARS 2026